

ANCCLI – Groupe permanent post-accident

15 mai 2014 - Paris

Le dispositif de crise du Conseil général du Loiret Sous l'angle NRBC

Roland Lerouxel, chargés de mission risques majeurs
Conseil Général du Loiret

Accompagner au quotidien
www.loiret.com

Conseil
Général le Loiret





1.1 Démarche globale tous risques

- Trois principes sont attachés au service public : **continuité, égalité et mutabilité**.
- Une rupture de continuité peut être admise en cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur) mais la collectivité doit être **résiliente** afin de retrouver rapidement un fonctionnement normal et offrir des services aux usagers pendant ou après une crise majeure affectant son organisation ou ses partenaires.

- Chaque collectivité doit par ailleurs concourir à la **protection de l'utilisateur/citoyen, des agents et du patrimoine départementaux et des opérateurs socio-économiques**. Les opérations de secours de proximité sur le territoire d'une commune sont assurées par le maire. Les autres acteurs (départements, associations, opérateurs) peuvent être mobilisés par le Préfet aux côtés des services de l'Etat.

- La recherche d'une résilience et l'objectif de protection des populations doivent conduire logiquement les collectivités à développer une démarche de prévention tous risques et définir une réponse adaptée à chaque type de risque.**

- C'est ce qu'a fait le Conseil général du Loiret dans le cadre d'une démarche globale ancienne (début en 2004) et tous risques. Associant services et partenaires, des outils de réponse préventive à chacun des risques identifiés ont été développés : planification, organisation, équipements, actions de réduction de la vulnérabilité, etc.

1. Les risques Départementaux - Typologie

Risques stratégiques, de gouvernance et d'image

1. Echec / retard / surcoûts d'un projet clé (aménagement, infrastructure, ...)
2. Echec d'un chantier interne de modernisation ou d'un projet de réforme (transformation, organisation, ...)
3. Dysfonctionnement majeur de la chaîne de décision (articulation entre sphères administrative et politique)
4. Crise médiatique / dénigrement (élus, collectivité, ...)
5. Baisse réelle ou perçue de l'attractivité du territoire (habitants, entreprises, ...)
6. Mutation (institutionnelle, technologique, sociétale, ...) au sein du territoire non ou mal anticipée
7. Défaillance d'un satellite / d'une concession / d'une délégation de service public

Risques financiers

8. Dérive ou équilibre budgétaire non ou mal maîtrisé(e) (perte de revenus, augmentation incontrôlée des coûts, dette, ...)
9. Difficultés majeures / tensions en matière de financement (accessibilité, coûts, ...)
10. Erreur / défaut de fiabilité des informations comptables et financières

Risques humains

11. Accident majeur dans un établissement (incendie, effondrement, ...)
12. Accident majeur impliquant un usager du service public (voirie, accident corporel, ...)
13. Comportement inapproprié d'un agent vis-à-vis d'un usager (violence, maltraitance, abus de droit, abus de confiance, ...)
14. Accidents du travail / maladies professionnelles (y compris risques psychosociaux)
15. Tension sur des catégories de personnel / des compétences critiques (gestion des compétences, recrutement, ...)
16. Conflit social (grève, blocage, ...)
17. Absentéisme
18. Perte brutale d'un collaborateur clé

Risques opérationnels

19. Défaillance d'un fournisseur clé (gardiennage, restauration, SI, ...)
20. Défaillance critique / indisponibilité des systèmes d'information (paye, serveur de données, ...)
21. Perte, vol ou diffusion d'informations sensibles / confidentielles
22. Occupation illicite de l'espace public ou d'immeubles de la collectivité
23. Interruption durable d'une mission de service public (eau, assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères, action scolaire, enfance, ...)
24. Fraude interne (agent) ou fraude externe (usager, autres)
25. Erreur / délai dans l'attribution / l'instruction d'une demande d'aide financière

Risques exogènes

26. Actes de terrorisme
27. Risques naturels / climatiques (tempêtes, inondations, mouvements de terrain, incendies de forêts, ...)
28. Risques technologiques (risques industriels, transport de matières dangereuses, risque nucléaire, ...)
29. Risques sanitaires (pandémie, canicule, ondes électromagnétiques, intoxication, ...)
30. Augmentation de l'insécurité (émeutes urbaines, criminalité, ...)

Risques juridiques / réglementaires

31. Non-respect de la réglementation / Irrégularité juridique des actes
32. Dysfonctionnement / Erreur dans la passation d'un marché public
33. Evolution défavorable / non anticipée d'une réglementation

1. Les risques Départementaux - Typologie

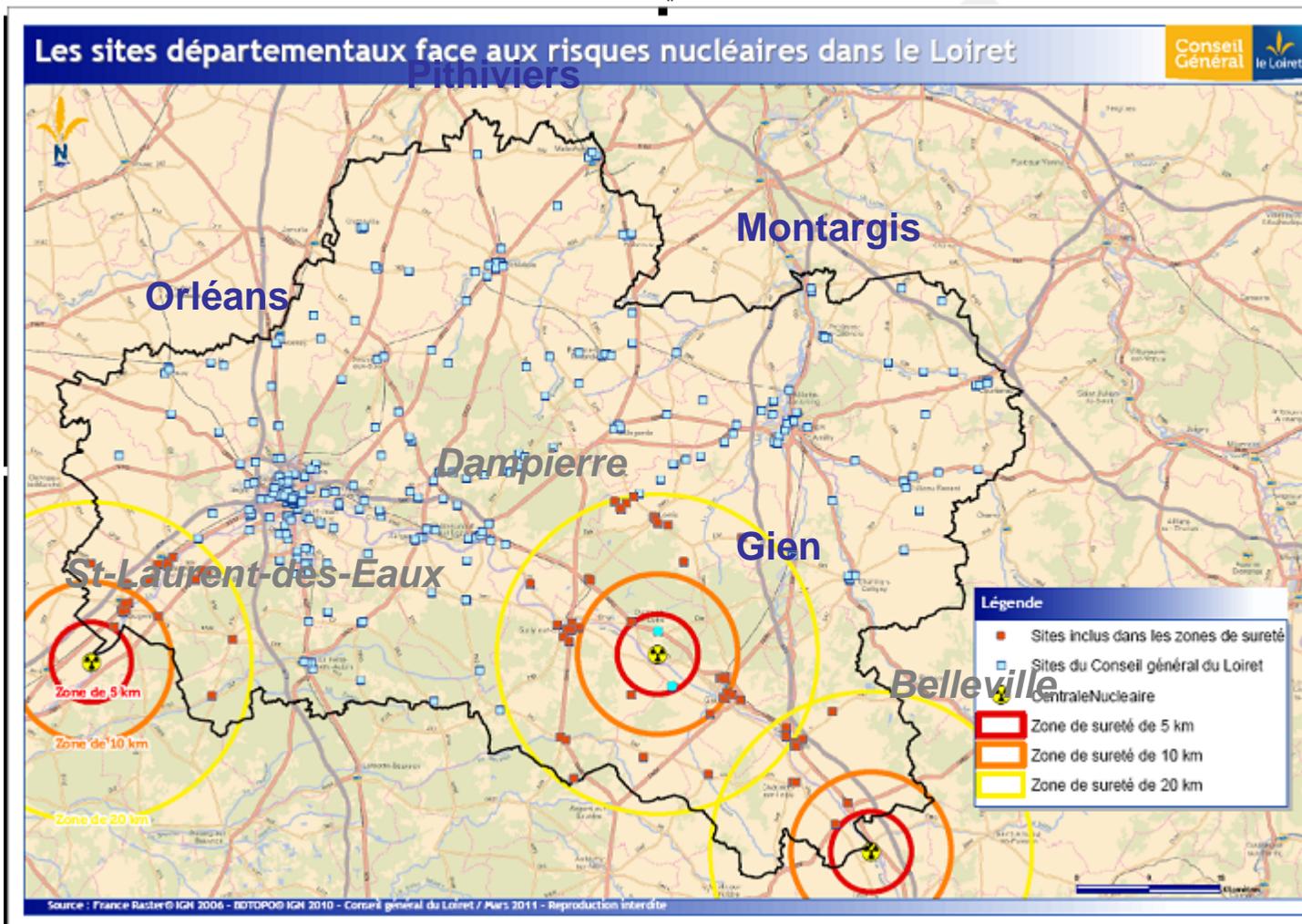
A chaque nature de risque, le département apporte une réponse spécifique.

Zoom sur les risques exogènes

26. Actes de terrorisme	Déclinaison Vigipirate par sites. Protocole Psy en cas de traumatisme
27. Risques naturels / climatiques (tempêtes, inondations, mouvements de terrain, incendies de forêts, etc)	Organisation de crise (permanence, outils, etc) PCA en cas d'intempéries exceptionnelles DOVH (organisation de la viabilité hivernale) PCA en cas de crue de la Loire Plan de mise sécurité par site
28. Risques technologiques (risques industriels, transport de matières dangereuses, risque nucléaire)	Organisation de crise (permanence, outils, etc) Plan d'urgence an cas de risque industriel (un plan par site Seveso) PCA en cas d'accident nucléaire (3 centrales) Plan d'urgence en cas de TMD Plan de mise en sécurité par site
29. Risques sanitaires (pandémie, canicule, intoxication, etc)	PCA en cas de pandémie grippale Plan canicule
30. Augmentation de l'insécurité (émeutes urbaines, criminalité)	

1. Les risques Départementaux – Risque nucléaire

18 communes du Loiret exposées dans le PPI 2012



2. L'organisation de crise départementale



Une démarche globale et structurée de réduction des vulnérabilités départementales comprenant :

1. Etablissement d'un diagnostic général,
2. Réalisation d'un plan d'urgence en cas d'événement grave et d'un plan d'urgence et de continuité par aléas,
3. Des plans d'actions par sites appartenant ou dépendant du Conseil général en fonction de l'aléa considéré
4. Parallèlement, des actions de communication, de sensibilisation et de formation à destination des agents ont été conduites et vont se poursuivre dans le futur.

Un travail de partage d'expérience est également conduit dans le cadre du projet INTERREG IVB/FRC.

3. PCA Inondations/nucléaire : 1. Continuité d'activités



Les objectifs de la continuité d'activités:

Maintenir les services du Conseil général à la population et l'intégrité des personnes et des biens au niveau le plus élevé possible

malgré un absentéisme important du à la crue et certaines contraintes techniques comme l'infranchissabilité de la Loire,

ou malgré un territoire marqué par un accident nucléaire

Tout en assurant les actions et services propres à la crise et la post-crise

3. PCA Inondations/nucléaire : 1. Continuité d'activités



3.1.2 Comment :

En assurant impérativement les missions essentielles et celles possibles. Les autres missions sont classés par ordre de priorité en veillant à une gestion suffisante des missions fondamentales de l'administration (fonctions logistiques et supports).

En maintenant au maximum la **praticabilité des routes** départementales afin d'assurer au mieux la circulation des biens.

En maintenant au mieux les **transports** (lignes régulières et transports scolaires).

En maintenant au mieux **les services aux usagers notamment en termes de solidarité et d'autonomie.**

En informant les usagers et les agents de l'évolution de la situation.

3. PCA Inondations/nucléaire : 1. Continuité d'activités



3.1.3 Contenu du PCA:

Le plan de continuité d'activités est un ensemble de documents opérationnels visant à définir par direction les modalités de réaction et de continuité d'activité en cas de crise. Il existe un PCA par Direction et un plan d'organisation générale. Chaque PCA de Direction comprend :

Vulnérabilité de la Direction : Sites/ agents/ réseaux/ partenaires

Continuité des missions de la Direction : à renforcer, à maintenir, à abandonner selon l'absentéisme, missions nouvelles (rappel : ce volet du PCA est multirisque)

Fiches réflexes : En fonction des phases d'alerte, chaque pôle ou direction déclenche des fiches réflexes définissant les actions à engager à chacune des phases d'alerte identifiées.

Le plan de réaffectation :

Déclenché en phase rouge de l'alerte crue ou nucléaire (=évacuation). Chaque agent rejoint alors le site qui lui est affecté (site habituel ou site nouveau dans l'impossibilité d'accéder au site habituel) pour mener les missions qui lui sont confiées dans la phase d'alerte correspondante.

3. PCA Inondations/nucléaire : 1. Continuité d'activités



3.1.4 De la priorisation des activités au plan de réaffectation

Parmi l'ensemble des activités de la collectivité, certaines seront à intensifier, des activités seront nouvelles, d'autres seront à suspendre momentanément.

Chaque direction doit définir cette priorisation parmi ses activités, à partir du cadre général de priorisation des missions précédent.

Les activités nouvelles relèvent de l'assistance aux populations dont les besoins doivent être évalués par l'Etat à l'échelle d'un territoire avec un diagnostic territorial (cf. plan d'évacuation massif du val d'Orléans des services de l'Etat)

Pour chaque activité prioritaire, il s'agit ensuite d'analyser leur degré de vulnérabilité (à partir de l'étude de vulnérabilité générale à l'échelle de la collectivité) et trouver des parades en cas de difficulté.

- Le personnel peut-il venir travailler ?
- Les sites de travail sont-ils impactés ?
- Les flux seront-ils maintenus et permettront le fonctionnement des matériels et systèmes ?

3. PCA Inondations/nucléaire : 1. Continuité d'activités



3.1.5 Des missions nouvelles Cas de la Solidarité

Compétences personnelles des agents utiles en cas de crise et recensées
Médecin – Infirmière – Puéricultrice - Educateur spécialisé - Secouriste
Secouriste spécialisé pour la prise en charge de personnes handicapées
Psychologue - Travailleur social (AS, CESF) (accès au droit)
Personnel administratif - Personnel de soutien technique et logistique.

Typologie des équipes de la Solidarité envisageable en cas de crise

Equipe 1 : aide directe à la population (alimentaire, vêtements, hébergement)

Equipe 2 : soutien psychologique à la population (psychologues)

Equipe 3 : assistance à la population sur le plan administratif (déclaration assurances, récupération papiers, etc)

Equipe 4 : permanence sans rendez-vous en bureaux d'accueils sur les missions traditionnelles (selon une planification qui sera annoncée à la population).

3. PCA Inondations/nucléaire : 2. Vulnérabilité des directions



3.2.1 – Vulnérabilité des agents

Il s'agit d'identifier:

- quels sont les agents vulnérables au risque inondation/nucléaire;
- quels sont les agents dont l'activité professionnelle serait perturbée ou arrêtée du fait de l'événement (infranchissabilité de la Loire, site habituel de travail inondé ou en zone contaminée) et réaffectés sur un autre site pour continuer leur activité professionnelle au profit des usagers;
- quels sont les agents mis à la disposition de la cellule de crise pour occuper un poste différent de leur activité habituelle au sein d'équipe dédiée à l'aide directe des usagers sinistrés (appui administratif, psychologique, logistique) ;
- quels sont les agents placés en volant de gestion auprès de la cellule de crise et qui peuvent être affectés en renfort de services manquant de personnels du fait de la crise ou mis à la disposition des services de l'Etat.

Pour chaque agent sont indiqués le site de repli et les missions exercées avant, pendant ou après la crise.

3. PCA Inondations/nucléaire : 3. Continuité d'activités

3.3.1 – Ex de la direction des routes :



Pôle/Service/ unité	Activités en temps normal	Activités prioritaires à maintenir en période de faible absentéisme (20% d'absents)	Activités prioritaires à maintenir en période de fort absentéisme (30% d'absents)
Directeur	Animation et pilotage de la mise en œuvre de politiques routières. Coordination de l'action des services routiers	Activation cellule de crise. Coordination de l'action des services routiers	Pilotage activité de la direction et de la cellule de crise
Cellule de crise DR	Non activée	suivi de l'absentéisme, mise à jour des astreintes	suivi de l'absentéisme, mise à jour des astreintes et de l'encadrement
Cellule d'Etat des Routes CER 45	Non activée, sauf évènement grave affectant la viabilité du réseau	Non activée, sauf évènement grave affectant la viabilité du réseau	Non activée, sauf évènement grave affectant la viabilité du réseau
Mission Etudes et Travaux	Pilotage de la de la politique fluidité et du PPAS sécurité, coordination de l'action de la mission	évaluation impact de la crue de la Loire sur les opérations en cours - participation à la cellule de crise	évaluation impact de la crue de la Loire sur les opérations en cours - participation à la cellule de crise
Mission Etudes et Travaux - Unités 1,2 & 3	Maîtrise d'œuvre études et travaux d'opérations routières - gestion technique et financière des marchés	Maintien dans la limite des absences	Arrêt possible des missions, réaffectation possible des chefs d'unité sur les secteurs
Mission Entretien et Sécurité	Coordination de l'action de la mission - Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la gestion de crise - pilotage des politiques qualité et sécurité	évaluation impact de la crue de la Loire sur les opérations en cours - participation à la cellule de crise - pilotage actions par phase de l'alerte	évaluation impact de la crue de la Loire sur les opérations en cours - participation à la cellule de crise
Mission Entretien et Sécurité - Pôle Entretien Amélioration	Maîtrise d'œuvre études et travaux (ouvrages d'art) des programmes d'amélioration et entretien périodique du réseau -	évaluation crue de la Loire sur les opérations en cours	maintien des commandes liés à l'exploitation, réaffectation possible des chefs d'unité sur les secteurs

3. PCA Inondations/nucléaire : 3. Continuité d'activités

3.3.1 – Ex de la direction des routes :



Pôle/Service/ unité	Activités en temps normal	Activités prioritaires à maintenir en période de faible absentéisme (20% d'absents)	Activités prioritaires à maintenir en période de fort absentéisme (30% d'absents)
Mission Entretien et Sécurité - Unité Sécurité Routière	Assistance à la maîtrise d'ouvrage sur la politique sécurité	Maintien dans la limite des absences	participation à la cellule de crise et à la cellule d'état des routes - réaffectation des chefs d'unité sur les secteurs
Pôle Gestion Finances et Evaluation	Budget, Comptabilité et Procédures administratives	Maintien dans la limite des absences	maintien de la comptabilité liée à l'exploitation
Mission Action Territorialisée	Direction de l'animation des secteurs	Coordination des moyens des secteurs	Coordination des moyens des secteurs
Secteurs	Gestion, exploitation et entretien du réseau routier - Maître d'oeuvre des travaux, des opérations de la politique qualité, sécurité et entretien routier	exploitation et sécurité de la route - maintien maîtrise d'œuvre travaux dans la limite des absences - – mise en œuvre des actions des fiches réflexe par phase de l'alerte	période estivale : intervention sur accident (21 personnes) période hivernale : 9 circuits de nuit et 19 circuits de jour soit 70 personnes mini

3. PCA Inondations/nucléaire - 3. Fiches réflexes



Les fiches réflexes décrivent pour chaque direction les tâches qu'elles doivent accomplir pour chacune des situations rencontrées : en situation normale, en pré-crise, en crise et en post-crise.

Pour une meilleure efficacité, les seuils de déclenchement de ces situations doivent être clairement définis, en particulier par rapport aux échelles de crues du département du Loiret (données locales les plus opérationnelles). Les réflexions menées pour l'évacuation d'Orléans ont permis de préciser ces situations :

Inondation

Cote prévue à Orléans	Cote prévue à Gien	Code alerte	Signification
0 à 2,20 m	0 à 3,40 m	Vert	Situation normale
2,20 m à 3,50 m	3,40 m à 4,80 m	Jaune	Situation de vigilance
3,50 m à 4,20 m	4,80 m à 5,40 m	Orange	Situation d'alerte
4,20 m à 4,60 m	>= 5,40 m	Rouge	Situation de crise

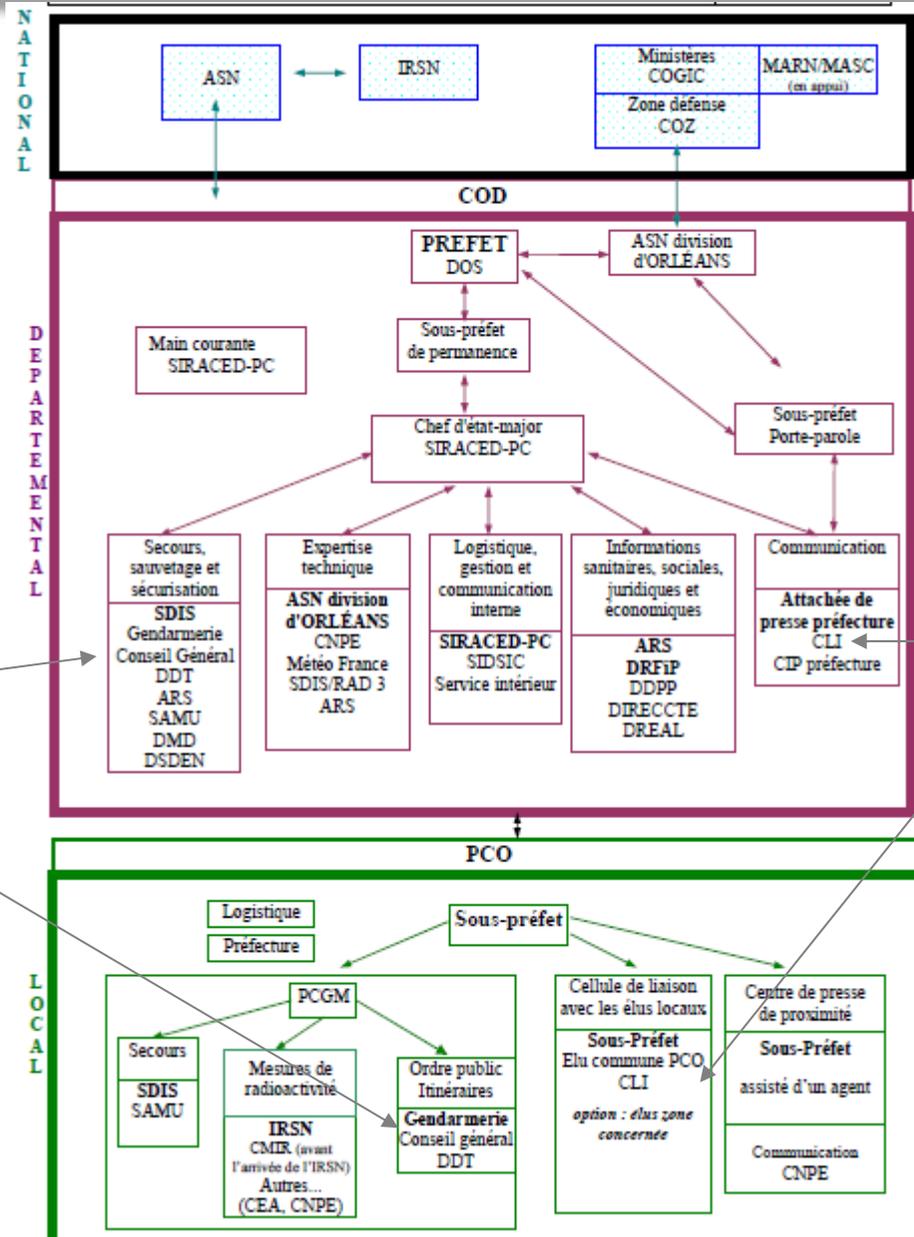
nucléaire

	Pas d'incident	Situation normale
VEILLE	Pas de danger radiologique avéré	PUI exploitant déclenché PPI non activé
PHASE REFLEXE	Un rejet ou une menace de rejet risque de se produire dans les 6 heures qui suivent l'incident/accident	PPI déclenché en phase réflexe
PHASE CONCERTEE	Un rejet ou une menace de rejet risque de se produire dans un délai supérieur à 6 heures	PPI déclenché en phase concertée

4. PCA nucléaire – 2. organisation générale



Nucléaire

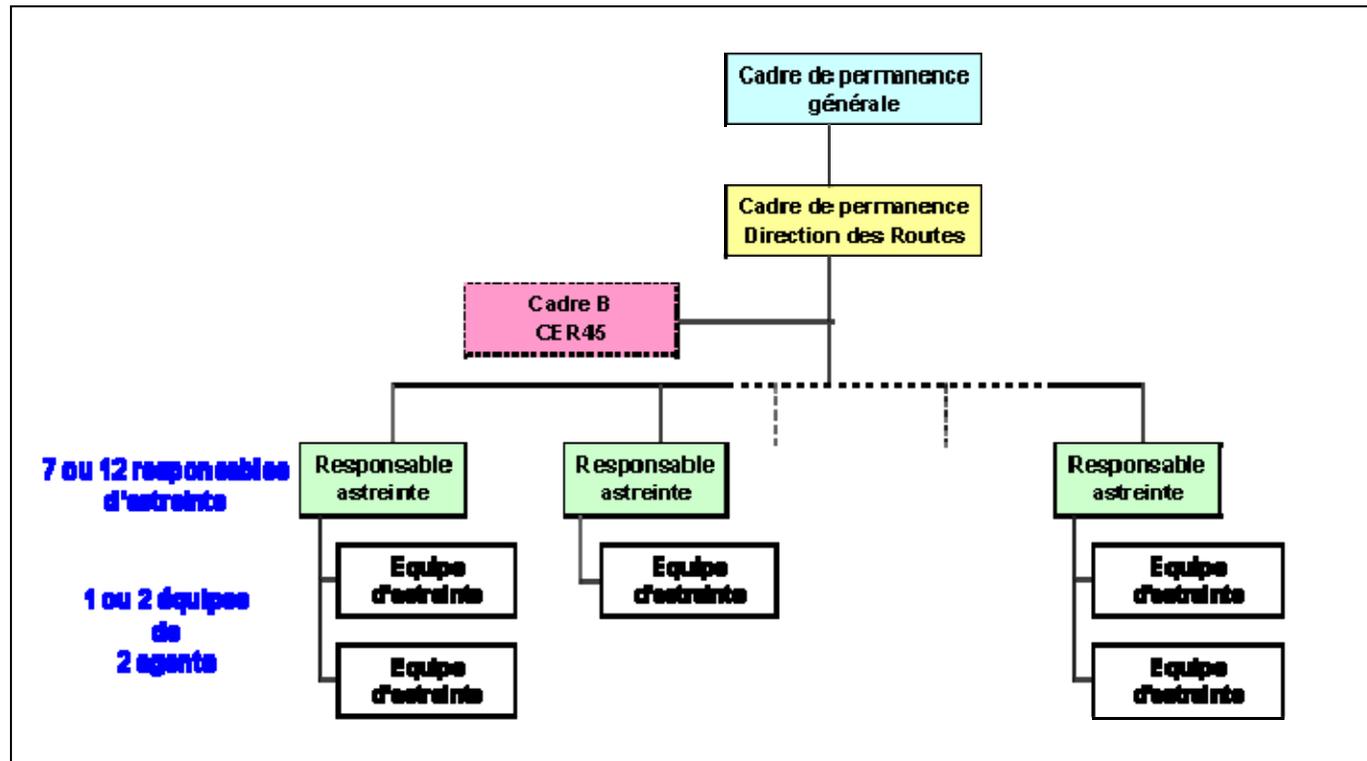


Représentants du CG

Représentants de la CLI

4. PCA nucléaire – 3. organisation des équipes

L'organisation de **permanence** est indépendante de la nature de la crise :



4. PCA nucléaire – 3. organisation des équipes

Inondation



88 agents sur un effectif total de 250 seraient ainsi indisponibles à certaines périodes, en particulier lors du pic de crue, soit 35% de l'effectif.

28 agents, sur ces 88, habitent en zone inondable, dont 8 en zone d'aléa fort ou très fort.

La synthèse par site est la suivante :

	Siège	Orléans	Pithiviers	Sully	Montargis		Total
Disponibles	14	41	35	25	47		162
Indisponibles	50	14	0	23	1		88
Total	64	55	35	48	48		250

Pendant le pic de crue, pour qu'il y ait continuité de service à la Direction des routes il conviendra de prévoir un hébergement et une restauration pour les agents résidant au nord de la Loire et devant être présents sur le site de Chateaubriand.

Concernant les secteurs d'Orléans, de Sully-sur-Loire, des réaffectations d'agents sur des sites protégés devront être envisagés.

Sur ces bases, organisation des équipes tant administratives que de terrain pour pouvoir intervenir 24/24. La totalité des agents mobilisables des secteurs non inondés sont mis à disposition des équipes des secteurs inondables.

Nucléaire

Même démarche, mais moins d'indisponibilité

4. PCA nucléaire – 4. Fiche réflexe Routes



4.4.1 – Phase de préparation

Préparation à la gouvernance de crise

- Caler avec la gendarmerie la définition précise de chaque point de bouclage (un jeu de points par commune, pour s'adapter aux décisions prises)
- Actualiser le PCA (évolution de l'organigramme, missions et activités)
- S'assurer que les agents concernés ont les comprimés d'iode.
- S'assurer que l'ensemble des documents de travail et des dossiers usagers utilisés par des agents situés en zone 10 km sont sauvegardés de manière sécurisée
- S'assurer que l'ensemble des équipements nécessaires au bouclage sont disponibles

4.4.2 – Phase de veille

Information sur le PCA

Porter à la connaissance des agents de la Direction les dispositions générales du PCA

Informers cadres + préactiver CER45

4. PCA nucléaire – 4. Fiche réflexe Routes



4.4.3 – Phase réflexe 2 km :

- Détachement d'un agent des routes au PCO (chef de secteur)
- Pose des panneaux de barriérage du périmètre interdit
- Pose des panneaux de déviation
- Éviter tout passage sur zone.
- Mettre en place un « annuaire de crise ».
- Elaboration et renseignement documents de suivi de l'activité.
- Chantiers sur zone : message aux prestataires

4.4.4 – Phase concertée 10 km ou + :

- Actions id phase réflexe à adapter en fonction du périmètre décidé
- Concertation DDT - CG – gendarmerie au COD pour la préparation des décisions et au PCO pour leur mise en œuvre.
- En cas d'évacuation des 10 km, en sus de ses actions propres à la crise, le secteur routier devra évacuer ses matériels, équipements et documents sensibles dans une perspective de retour à long terme.

4.4.5 – Post-accident et retour à la normale

- Assistance à la population dans les centres d'accueil et d'information du public (CAI),
- Etablissement d'une *évaluation de l'impact de la crise* :
 - Définition des actions à conduire pour rattraper les retards liés à l'interruption ou au ralentissement de l'activité pendant la période de crise.
 - Définition des priorités,
- *Evaluation des moyens à mettre en œuvre et du temps nécessaire pour retrouver un niveau d'activité normal*

4. PCA nucléaire – 4. Fiches réflexes Autres directions



L'ensemble des directions sont concernées, mais principalement celles offrant un service à la population.

Transports	Gestion des transports interurbains et scolaires traversant la zone (interdiction – information des usagers)
Autonomie	Gestion des personnes sensibles (âgées – handicapées) sur zone (en établissement ou isolées) en lien ou pas avec l'ARS : évaluation personnes concernées et besoins pour évacuation : moyen de locomotion, personnes formées à la manutention, sites de repli, etc
Enfance	Id Autonomie pour ce qui concerne les enfants sous la responsabilités du PCG ou bien hébergées par des personnes agréées par le CG.
Education	En lien avec l'Education nationale, évacuation des collèges sur zone, ou armement des collèges d'accueil et d'hébergement des sinistrés, transferts des personnels correspondants (restauration, entretien, etc)
Solidarité	Réorganiser leurs équipes selon la même organisation que celle prévue pour le plan inondations, à savoir pouvoir mettre à disposition des communes accueillant des populations évacuées des équipes d'assistance de ces personnes évacuées (psychologues, secouristes, etc).

4. PCA nucléaire – 5. Post-accidentel



Février 2014 : publication du **Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur**, prenant en compte les conclusions du Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle (CODIRPA)

Les trois objectifs fondamentaux de la gestion post-accidentelle sont :

- **protéger les populations** contre les dangers des rayonnements ionisants ;
- **apporter un appui à la population affectée** par les conséquences de l'accident ;
- **reconquérir les territoires affectés** sur le plan économique et social.

Les phases du post-accidentel

1. Gestion de la fin des mesures d'urgence – Définition d'un zonage post-accidentel
2. Action post-accidentelles de protection des populations
3. Appui à la population affectée
4. Commencer la reconquête des territoires
5. Vers une gestion à long terme

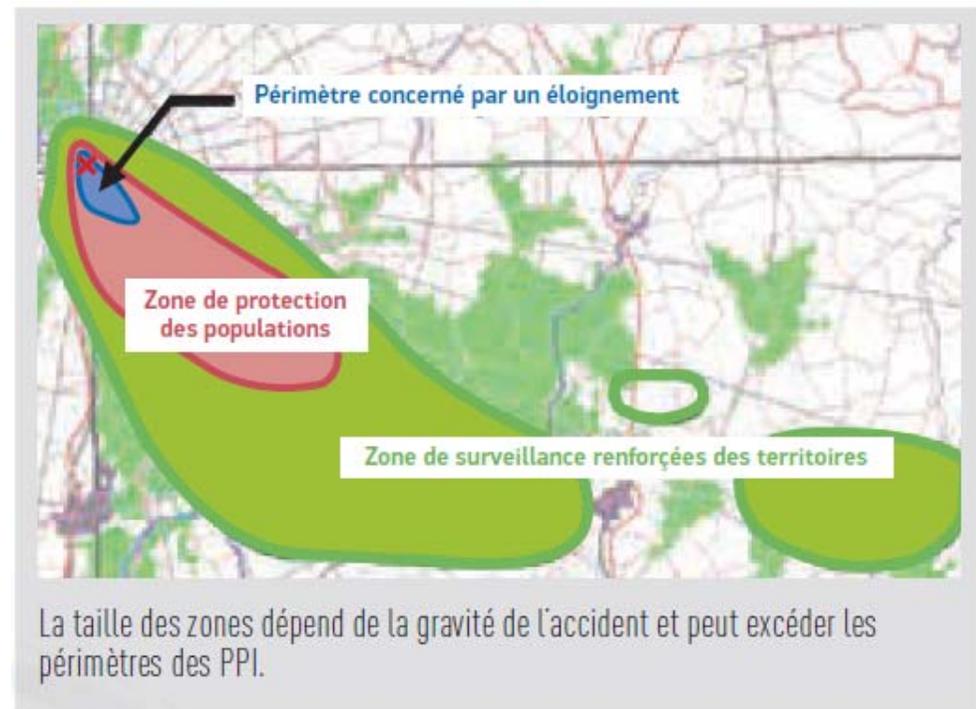


4. PCA nucléaire – 5. Post-accidentel

Définition d'un zonage post-accidentel

Avec le retour à l'état maîtrise de l'installation, les pouvoirs publics doivent mettre en place une gestion de la phase post-accidentelle. Un zonage post-accidentel doit être défini, sur la base d'une modélisation prédictive du niveau d'expositions de la population aux dépôts de radioactivité dans les zones habitées et à la contamination de la chaîne alimentaire. **Ce zonage est établi à partir de valeurs guides d'exposition maximale** des personnes et de niveaux maximaux admissibles pour la contamination des denrées, issus des dernières références internationales et du cadre réglementaire européen. Il comporte :

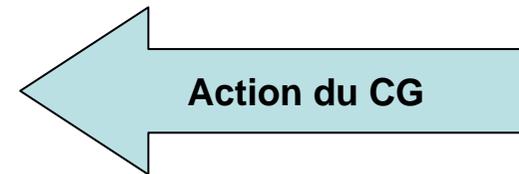
- **une zone de protection des populations (ZPP)** à l'intérieur de laquelle des actions sont nécessaires pour réduire l'exposition des personnes ;
- **une zone de surveillance renforcée des territoires (ZST)**, plus étendue et davantage tournée vers une gestion économique, au sein de laquelle une surveillance spécifique des denrées alimentaires et des produits agricoles ou manufactures sera mise en place ;
- et, si les niveaux de contamination le justifient, **un périmètre d'éloignement (PE)** inclus dans la ZPP, et à l'intérieur duquel les résidents devront être éloignés pour une durée pouvant aller jusqu'à plusieurs mois ou plusieurs années.



Appui à la population affectée

Les centres d'accueil et d'information du public (CAI), complétés par rapport aux centres d'accueil et de regroupement du dispositif ORSEC (CARE) et mis en place par les préfetures, doivent être opérationnels dès la levée des mesures de protection d'urgence, pour répondre aux besoins prioritaires :

- accueil, recensement,
- soutien médico-psychologique,
- information,
- hébergement,
- ravitaillement,
- aides et secours d'extrême urgence,
- préparation de l'indemnisation.



En complément d'autres acteurs

Le recensement et le recueil des niveaux d'exposition des intervenants et personnes présentes dans les zones concernées par les mesures de protection d'urgence, puis dans la ZPP, facilitera le suivi sanitaire et épidémiologique, ainsi que les opérations de relogement et d'indemnisation. Des actions de surveillance épidémiologique seront engagées dès que possible.

Le plan d'hébergement de sinistrés en collèges

Les plans de l'Etat et les plans départementaux prévoient l'utilisation des collèges (comme les lycées et les écoles) pour héberger des sinistrés. Or, un site d'hébergement de sinistrés se conçoit et s'organise de manière différente d'un bâtiment abritant des élèves.

Repérage de chaque site d'hébergement pour définir :

- les capacités d'accueil de sinistrés
- les publics pouvant être accueillis
- les modalités de dessertes pour la prise en charge des personnes
- les zones spécifiques pour l'organisation de l'hébergement (PC secours, infirmerie, hébergement, appui psychologique et administratif, restauration, les équipements sanitaires, parking, contacts extérieurs, détente)

Utilisation du tableau de continuité d'activité et de réaffectation des agents en fonction de leur disponibilité en temps de crise et de leur qualification

Organisation des missions des agents du CG45 permettant l'accueil des sinistrés :

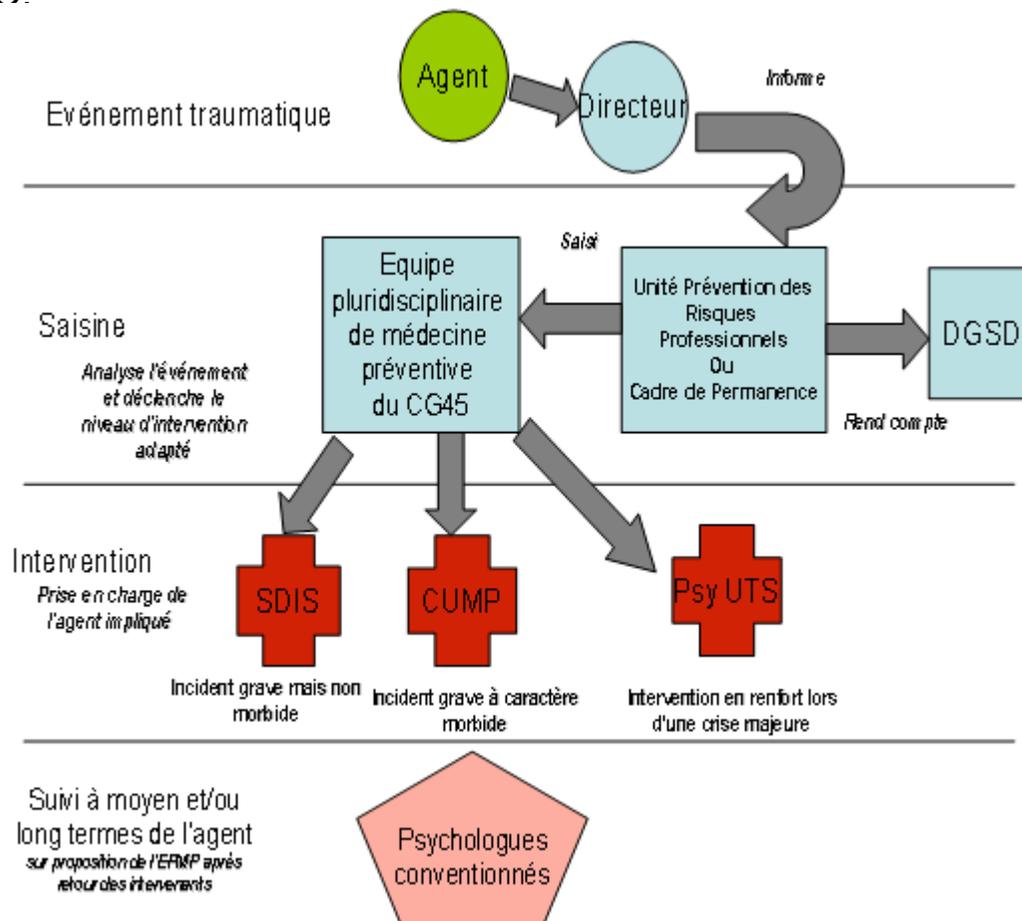
- Armement et organisation du site 48h à l'avance selon plan prévu
- Accueil, entretien des locaux et maintenance
- Restauration

Equipe 1 : de 6h à 14h30 / Equipe 2 : de 14h00 à 22h30

4. PCA nucléaire – 5. Post-accidentel

Le Dispositif départemental d'écoute et d'accompagnement psychologique

Ce dispositif permet aux agents, volontaires, d'accéder à des professionnels de l'écoute psychologique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO). Un protocole d'intervention a été signé avec le SDIS et la CUMP du CHRO.



En cas de sinistre majeur, les psychologues départementaux, formés à l'écoute et l'accompagnement en cas d'événement traumatiques, peuvent être sollicités et mis à disposition des communes en soutien de la population.

Conclusion : Les conditions pour réussir un PCA



- Une prise de conscience des élus et de la Direction générale de la vulnérabilité du Département et la nécessité de s'y préparer pour y faire face
- Une bonne appréhension de tous les aléas et enjeux avec un diagnostic multirisque initial
- Etre conscient de l'ampleur de la tâche et de la nécessaire durée d'élaboration
- Associer tous les acteurs internes dès le début
- Informer périodiquement sur l'avancement des travaux (CODIR, Intranet)
- Informer les agents sur leur vulnérabilité pour une bonne appropriation
- Nécessité d'un bon SIG
- De nombreuses bases de données à actualiser périodiquement
- Nécessité de dégager des moyens humains pour l'élaboration et la mise en œuvre
- Les plus du CG en post-accidentel :
 - L'hébergement des sinistrés en temporaire dans les collèges
 - Le soutien psychologique aux populations
 - La réorganisation des équipes pour une assistance organisée en appui des maires